



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AMÉLIORER L'HABITAT

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022



L'ÉDITO
**TOUS ACTEURS
DE LA RÉNOVATION !**

P.2

CHAPITRE 1
**L'ANAH AU SERVICE
DES TERRITOIRES**

P.10

CHAPITRE 2
**L'ANAH AU SERVICE
DES USAGERS**

P.18

SOMMAIRE

P.2 ÉDITO : TOUS ACTEURS DE LA RÉNOVATION	P.4 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P.6 RÉTROSPECTIVE 2022	P.8 INTERVIEW DE VALÉRIE MANCRET-TAYLOR
---	---	--------------------------------------	---

PARTIE
1/2

L'ANAH AU SERVICE DES TERRITOIRES

P.12 LE BILAN : AGIR AU CŒUR DES TERRITOIRES	P.14 SUR LE TERRAIN : ÉTUDE DE PROJET À SAINTE-CROIX-À-LAUZE, RENCONTRE AVEC JÉRÔME SAINT-CAST	P.16 GRAND ANGLE : RENCONTRE AVEC TIPHANE ESNAUT
--	--	--

PARTIE
2/2

L'ANAH AU SERVICE DES USAGERS

P.20 CONVERSATION AUTOUR DE FRANCE RÉNOV'	P.22 LE BILAN : SOUTENIR LES RÉNOVATIONS AMBITIEUSES	P.24 SUR LE TERRAIN : ÉTUDE DE PROJET À LILLE, RENCONTRE AVEC PIA ISIDORE
P.26 GRAND ANGLE : RENCONTRE AVEC SIMON CORTEVILLE		

RAPPORT DE GESTION

P.30 1. BILAN DE LA CONSOMMATION DES AIDES DE L'AGENCE	P.36 3. LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ	P.44 5. BILAN DE L'ACTIVITÉ EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS
P.32 2. LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES	P.41 4. LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES	P.49 6. BUDGET 2022 : UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉ CONFIRMÉ

TOUS ACTEURS

2

AMÉLIORER L'HABITAT

**THIERRY
REPENTIN**
PRÉSIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE L'ANAH



L'ÉDITO

DE LA RÉNOVATION !

À L'ANAH, DEPUIS PLUS DE 50 ANS, NOUS AGISSEONS POUR MIEUX VIVRE DEMAIN.

Forts de la confiance et des moyens accordés par l'État, nous sommes aujourd'hui engagés aux côtés des territoires pour réussir la rénovation des logements, partout en France.

Les chiffres en témoignent : **les Français se saisissent massivement des aides.** Grâce à leur mobilisation, mais aussi à celle de toute la filière professionnelle et des collectivités, la rénovation connaît un succès sans précédent.

Les objectifs de neutralité carbone du pays sont ambitieux. Pour les atteindre **nous devons réussir le défi de la rénovation énergétique des logements**, qu'ils soient individuels ou en copropriété.

En 2022, avec MaPrimeRénov' et France Rénov', nous avons amené des centaines de milliers de Français sur le chemin de la rénovation. Sans ces aides et ces dispositifs, une grande majorité d'entre eux, en particulier les plus modestes, qui sont nos premiers bénéficiaires, n'auraient pas pu réaliser de travaux.

En maison individuelle comme en copropriété, que ce soit pour des rénovations énergétiques, de l'adaptation à la perte d'autonomie ou de la lutte contre l'habitat insalubre, ce sont tous les programmes d'intervention de l'Agence qui connaissent une forte dynamique. Avec toujours le même objectif : **permettre au plus grand nombre de vivre mieux.**

Demain, grâce aux Accompagnateurs Rénov' et à un pacte territorial renouvelé entre l'État et les collectivités, nous permettrons à tous les Français d'**aller encore plus loin en s'inscrivant dans des parcours de rénovation performante**, avec des projets de travaux les plus complets possible. Avec une hausse de 30 % des aides à la pierre, l'effort de rénovation est porté au cœur des territoires.

3

**ÉTAT, COLLECTIVITÉS,
ACTEURS PROFESSIONNELS,
CHACUN À NOTRE NIVEAU,
NOUS SOMMES TOUS
ACTEURS DE LA RÉNOVATION !**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4

Sa composition est fixée par l'article R. 321-4 du Code de la construction et de l'habitation et ses membres sont nommés par arrêté des ministres de tutelle. Présidé par Thierry Repentin, Maire de Chambéry, le Conseil d'administration* comprend trois vice-présidents.

* MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS À JOUR AU 14 JUIN 2023.

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DU LOGEMENT

- **M. François ADAM**
TITULAIRE
Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- **M. Emmanuel ROUSSELOT**
TITULAIRE
Sous-directeur du financement et de l'économie du logement et de l'aménagement
- **M. Laurent BRESSON**
SUPPLÉANT
Sous-directeur des politiques de l'habitat
- **M. Mathieu PRZYBYLSKI**
SUPPLÉANT
Adjoint au sous-directeur du financement et de l'économie du logement et de l'aménagement

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE

- **M. Mikhaël AYACHE**
TITULAIRE
Chef du bureau du financement du logement et d'activités d'intérêt général
- **M. Guillaume CASSIER**
SUPPLÉANT
Adjoint au chef du bureau du financement du logement et d'activités d'intérêt général

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

- **M. Ulric de LA BATUT**
Chef du bureau du logement, de la ville et des territoires

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉNERGIE

- **M. Laurent MICHEL**
TITULAIRE
Directeur général de l'énergie et du climat
- **M. Olivier DAVID**
SUPPLÉANT
Chef du service du climat et de l'efficacité énergétique

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- **M. Olivier MORZELLE**
TITULAIRE / Vice-président du CA
Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- **M. Renaud LAHEURTE**
SUPPLÉANT
Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

- **M. Didier OLLANDINI**
TITULAIRE
Chef du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante

REPRÉSENTANT DU MINISTRE SUPPLÉANTE

Adjointe au chef du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **M. Laurent ETCHEVERRY**
TITULAIRE
Chef du bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat
- **Mme Perrine SERRE**
SUPPLÉANTE
Adjointe au sous-directeur de l'administration territoriale de l'État

REPRÉSENTANTES DU MINISTRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

- **Mme Delphine COLLE**
TITULAIRE
Cheffe du bureau de l'écologie, du logement, du développement et de l'aménagement durables
- **Mme Catherine MAUJARET-NDIAYE**
SUPPLÉANTE
Adjointe à la cheffe du bureau de l'écologie, du logement, du développement et de l'aménagement durables

REPRÉSENTANTES DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU)

- Mme Anne-Claire MIALOT
TITULAIRE
Directrice générale
- Mme Mélanie LAMANT
SUPPLÉANTE
Directrice de la stratégie et de l'accompagnement des acteurs

COLLÈGE DES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS LOCAUX

I REPRÉSENTANTS DES DÉPUTÉS

- M. Bastien MARCHIVE
Député de la 1^{re} circonscription des Deux-Sèvres

I REPRÉSENTANT DES SÉNATEURS

- Mme Valérie LETARD
Sénatrice du Nord

I REPRÉSENTANTS DES MAIRES

- M. Thierry REPENTIN
TITULAIRE / Président du CA
Maire de Chambéry, Vice-président de Grand Chambéry
- M. Gilles LURTON
TITULAIRE
Maire de Saint-Malo
- Mme Agnès THOUVENOT
SUPPLÉANTE
Première adjointe au maire de Villeurbanne
- Mme Caroline DOUCERAIN
SUPPLÉANTE
Maire de Les Loges-en-Josas

I REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

- M. Sébastien MIOSSEC
TITULAIRE / Vice-président du CA
Président de Quimperlé Communauté
- M. Honoré PUIL
TITULAIRE
Vice-président de Rennes Métropole
- Mme Odile VIGNAL
SUPPLÉANTE
Vice-présidente en charge de l'habitat, du logement, du renouvellement urbain à Clermont Auvergne Métropole

REPRÉSENTANTS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (FRANCE URBAINE)

- Mme Katy BONTINCK
TITULAIRE
Vice-présidente de Plaine Commune, première adjointe au maire de Saint-Denis chargée de la santé, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne et de la rénovation urbaine
- M. Jean-Pierre FERRI
SUPPLÉANT
Vice-président de la Communauté urbaine d'Arras, deuxième adjoint au maire d'Arras en charge de la cohésion sociale, territoriale, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle

I REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

- M. Christophe GUILLOTEAU
TITULAIRE
Président du Département du Rhône
- M. Thierry LAVIT
TITULAIRE
Vice-président du Département des Hautes-Pyrénées
- M. François-Xavier DUGOURD
SUPPLÉANT
Vice-président délégué du Département de la Côte-d'Or

I REPRÉSENTANT DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS RÉGIONAUX

- M. Hubert DEJEAN de LA BATIE
Vice-président de la Région Normandie

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

I REPRÉSENTANTES DES PROPRIÉTAIRES

- Mme Françoise SCHAUB-HERISSE
TITULAIRE
Présidente de l'Union nationale des propriétaires immobiliers Sarthe
- Mme Sandrine DUPRAT
SUPPLÉANTE
Présidente de l'Union nationale des propriétaires immobiliers Vendée

I REPRÉSENTANTE DES LOCATAIRES

- Mme Jocelyne HERBINSKI
Secrétaire confédérale de la Confédération nationale du logement

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- M. Loïc CANTIN
TITULAIRE
Président de la Fédération nationale de l'immobilier
- Mme Danielle DUBRAC
SUPPLÉANTE
Présidente de l'Union des syndicats de l'immobilier

PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

- Mme Roselyne CONAN
TITULAIRE / Vice-présidente du CA
Directrice générale de l'Agence nationale pour l'information sur le logement
- M. David RODRIGUES
TITULAIRE
Responsable juridique à l'Association Consommation, logement et cadre de vie
- M. Louis DU MERLE
SUPPLÉANT
Responsable du pôle juridique de l'Agence nationale pour l'information sur le logement
- Mme Ann-Gaël BEARD
SUPPLÉANTE
Vice-présidente de l'Association Consommation, logement et cadre de vie

PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE SOCIAL

- Mme Hélène PÉLISSARD
TITULAIRE
Présidente de la Fédération Soliha
- M. Philippe RANCHERE
SUPPLÉANT
Administrateur de Soliha Bretagne

PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- M. Pierre de MONTLIVAUT
Président de la Fédération des Services Energie Environnement

PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT OU AU HANDICAP

- M. Luc BROUSSY
Président de la filière Silver économie

RÉTROSPECTIVE 2022

6

LES CHIFFRES CLÉS

L'ANAH, AU SERVICE DES USAGERS

718 555

LOGEMENTS RÉNOVÉS

dont

669 890

rénovations énergétiques

550

Espaces Conseils

3,4

milliards d'euros d'aides
distribuées pour **9,9 milliards**
d'euros de travaux générés

770 933

ménages conseillés

71 %

des aides distribuées
à des ménages aux revenus
modestes et très modestes

AUPRÈS DES TERRITOIRES...

955

programmes d'amélioration
de l'habitat dont :

652

Opah

233

Programme
d'intérêt
général

70

plans de
sauvegarde

58 %

des logements rénovés
grâce aux aides à la pierre
sont situés en opérations
programmées

RÉTROSPECTIVE 2022

LES DATES CLÉS

06
JANVIER



**LANCEMENT DE
FRANCE RÉNOV',
SERVICE PUBLIC
DE L'HABITAT**



► **16.02**

1 million de dossiers
MaPrimeRénov' déposés

► **11.03**

Lancement du tour de France
des régions par Valérie Mancret-
Taylor à Rennes

**SIGNATURE
DE LA CONVENTION
D'ORCOD À SARCELLES**



21
JUILLET



**LES RENCONTRES
FRANCE RÉNOV'
SE TIENNENT
À ANGERS**

14
SEPTEMBRE



► **6.10**

Annonce du plan
de sobriété énergétique
par le gouvernement

► **11.10**

Annonce de la nouvelle aide
MaPrimeAdapt' par Olivier Klein

► **17.11**

Organisation des Ateliers
de l'Anah, grand rendez-vous
annuel de l'Agence

► **22.12**

Adoption par le Conseil
d'administration de l'Anah
d'un budget historique de
4 milliards d'euros pour 2023

« L'ACTION DE L'ANAH SE TROUVE À LA CROISÉE DES GRANDS ENJEUX CONTEMPORAINS. »

INTERVIEW



« LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST AU CŒUR DES MÉTIERS DE L'AGENCE. »

L'Anah est une agence universelle qui apporte des réponses à l'ensemble des problématiques de l'amélioration de l'habitat privé. Son action est au cœur des grands enjeux de politiques publiques contemporains, et au plus près des attentes des Français qui aspirent à mieux vivre dans leur logement.

La rénovation énergétique est centrale dans la rénovation du parc existant, et une composante essentielle de l'amélioration du cadre de vie. Le lancement de France Rénov', en 2022, entérine la complémentarité de ces enjeux, avec un pilotage centralisé par un opérateur unique, l'Anah. L'intervention sur le parc existant est aussi un levier de sobriété énergétique et foncière, en pleine crise énergétique et climatique.

Rencontre avec Valérie-Mancret Taylor, directrice générale de l'Anah, qui revient sur le rôle primordial de l'Agence dans la mise en œuvre des politiques du logement.

Quels sont, concrètement, les engagements de l'Anah face aux enjeux écologiques et sociaux actuels ?

L'action de l'Anah se trouve à la croisée des grands enjeux contemporains, dont la recherche de la sobriété, qu'il s'agisse de sobriété foncière, énergétique, ou liée à l'eau. En rénovant le bâti existant, on s'inscrit dans une démarche plus respectueuse des ressources. Pendant de nombreuses années, la politique de l'habitat était polarisée sur la production neuve. Aujourd'hui, elle est beaucoup plus équilibrée entre construction et rénovation, qui constituent deux piliers essentiels.

L'année 2022 a été marquée par la crise énergétique. Comment l'Anah agit-elle aux côtés des ménages ?

Notre activité courante est considérablement montée en puissance, avec une multiplication par dix de notre activité ces dernières années. L'Anah aide de plus en plus de ménages chaque année. Le montant des travaux a également beaucoup augmenté. L'ensemble des aides à la rénovation énergétique a été revalorisé au 1^{er} janvier 2023, pour notamment tenir compte de l'inflation.

Le plan de sobriété énergétique d'octobre 2022 prévoit une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Comment aider les ménages à atteindre cet objectif ?

Ce plan de sobriété est porté de façon très forte par France Rénov' qui conseille et accompagne les ménages vers des rénovations performantes.

Pour atteindre encore plus massivement son ambition, nous réfléchissons désormais aux usages, pour faire réellement baisser à long terme les consommations, une fois que les travaux sont achevés. Cette pédagogie fait partie désormais de nos missions et certains Espaces Conseils ont déjà mis en place cet accompagnement post-travaux.

Comment concilier l'urgence d'agir et l'exigence de qualité en matière de rénovation énergétique ?

En France, nous possédons un patrimoine très diversifié. On n'intervient pas de la même façon sur une maison à colombages et sur un logement construit dans les années 1980. C'est pourquoi l'étape du diagnostic est cruciale : c'est grâce à ce diagnostic que l'assistant à maîtrise d'ouvrage accompagnateur peut proposer des travaux adaptés aux besoins du logement.

La résorption de l'habitat dégradé dans les centres-villes et les copropriétés se poursuit. Quel est votre regard ?

Le plan Initiative Copropriétés permet d'intervenir de façon coordonnée et massive sur les copropriétés. Rappelons que 40 % des Français habitent dans un immeuble.

Dans le cadre du suivi national, 17 territoires qui concentrent des difficultés bénéficient de l'attention particulière des pouvoirs publics. Le but n'est pas uniquement de restaurer un bâti détérioré, c'est d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

C'est aussi l'objectif des programmes nationaux tels que Action cœur de ville ou Petites villes de demain.

Quels sont les principaux défis à relever pour optimiser la relation de l'Anah avec les usagers ?

Nous sommes conscients que certains ménages sont en difficulté avec leur dossier. Une cellule d'écoute et d'intervention a été mise en place. De plus, l'accompagnateur est le tiers de confiance qui permet de surmonter les difficultés. La dématérialisation démocratise l'accès aux aides. Mais face au parcours complexe, il convient de maintenir de l'humain dans le processus.

Pour continuer à massifier les rénovations, il est nécessaire d'étendre le réseau France Rénov' en s'appuyant sur un partenariat fort avec les territoires. La proximité avec les usagers, localement, est essentielle dans cette politique publique.

Qu'en est-il de la lutte contre la fraude ?

Des tentatives de fraudes existent et la recrudescence de l'éco-délinquance, qui cible notamment les ménages fragiles, ne doit pas être sous estimée. C'est pourquoi, nous avons renforcé nos contrôles afin de protéger les usagers, ce qui a pu complexifier les démarches et allonger les délais de paiement.

La constitution d'un service public de l'habitat passe aussi, et j'insiste sur ce point, par la sensibilisation des usagers. Le meilleur conseil à donner est de prendre le temps de réfléchir avant de s'engager. France Rénov' est le service public présent sur tous les territoires pour informer et conseiller les ménages et les mettre en relation avec un accompagnateur.

10 **L'ANAH AU SERVICE DES TERRITOIRES**

P.12

LE BILAN : AGIR AU CŒUR DES TERRITOIRES

P.14

SUR LE TERRAIN : ÉTUDE DE PROJET À SAINTE-CROIX-À-LAUZE, RENCONTRE AVEC JÉRÔME SAINT-CAST

P.16

GRAND ANGLE : RENCONTRE AVEC TIPHAINES ESNAUT





AGIR AU CŒUR DES TERRITOIRES

Au travers des programmes nationaux, l'Anah poursuit son action historique de résorption du mal-logement, en lien avec les collectivités et ses partenaires. En 2022, celle-ci s'amplifie et s'imbrique de plus en plus finement dans la dynamique de revitalisation des centres-villes, autre objectif fort des politiques publiques de l'habitat.

REVITALISER LES TERRITOIRES

UN EFFET POSITIF

AU-DELÀ DES CENTRES-BOURGS

L'année a été marquée par la préparation de la **phase 2 du programme Action cœur de ville (2023-2026)**. L'enjeu de cette nouvelle séquence est de renforcer les interventions sur des opérations complexes : traitement RHI (résorption de l'habitat insalubre), accompagnement de petites copropriétés dans les centres anciens, etc.

La revitalisation des centralités demeure l'axe majeur d'intervention. L'objectif est d'apporter des réponses globales, y compris en termes de mobilité, de services, de développement économique. Sur les questions d'habitat privé, l'Anah propose une boîte à outils aux collectivités pour intégrer cette dimension au projet global : subvention d'un chef de projet, résorption de l'habitat indigne, études préopérationnelles, etc.

234
communes lauréates du programme
Action cœur de ville

Des dynamiques intéressantes sont observées, au-delà des centres-villes, avec une augmentation du nombre de logements qui bénéficient des aides Anah.

UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ
Lancé en 2021, le dispositif **Petites villes de demain (PVD)** est passé en **phase opérationnelle** en 2022. La dynamique est réelle : 1600 territoires sont engagés, et l'Anah a financé 254 chefs de projets, soit un tiers des chefs de projets du dispositif (budget : 9 millions d'euros).

En 2022, des études préopérationnelles ont été lancées. Les modalités de contractualisation s'articulent avec les évolutions de l'Anah en matière d'ingénierie. L'objectif : accompagner les communes lauréates dans la conception de leur stratégie de traitement de l'habitat privé.

TRAITER LES COPROPRIÉTÉS DEGRADEES

UN RENFORCEMENT SIGNIFICATIF

L'année a été une étape importante dans le programme : lancé en 2018, le plan Initiative Copropriétés est aujourd'hui à mi-parcours de sa réalisation, prévue sur dix ans. L'objectif de ce plan est de proposer aux collectivités locales une stratégie d'ampleur et sur mesure pour traiter en priorité les situations les plus graves des copropriétés en difficulté.

En 2022, les premières grosses opérations de mise en œuvre du régime d'aides en cas de carence d'un syndicat de copropriétaires ont eu lieu, comme à Saint-Étienne-du-Rouvray, en Normandie.

105 582

logements rénovés depuis 2018
dans le cadre du PIC

**« ACTION CŒUR DE VILLE
EST UN PROGRAMME
COMPLET QUI PERMET
D'AVOIR UN RAYONNEMENT
AU-DELÀ DES CENTRES. »**

JESSICA BROUARD-MASSON
DIRECTRICE DE L'EXPERTISE
ET DES POLITIQUES
PUBLIQUES À L'ANAH



LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT

DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'expérimentation sur les six territoires d'accélération (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne, Nord, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône) s'est poursuivie en 2022.

L'évaluation du dispositif de majoration des aides RHI dans ces six territoires, présentée en mars 2023, montre que la seule majoration des subventions ne constitue pas un levier suffisant. La résorption de l'habitat indigne doit être envisagée de manière globale : repérage, accompagnement des ménages, réduction et financement du reste à charge et projet urbain.

Le volet recyclage de l'habitat indigne et dégradé a bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 8,9 millions d'euros grâce au Plan de relance, qui cible en particulier les interventions sur les îlots. On constate une forte appropriation, de la part de collectivités, des outils de recyclage foncier.

L'objectif est d'accompagner la montée en puissance de la résorption de l'habitat insalubre ou très dégradé en lien avec l'accélération de la requalification des centres anciens. À ce titre, en 2022, la mobilisation des dispositifs RHI par le biais des programmes de revitalisation (ACV et PVD) a connu une forte dynamique.

STRUCTURES D'HÉBERGEMENT : L'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES ÉVOLUE

Améliorer la qualité d'accueil des structures d'hébergement est un objectif fort porté par l'Agence depuis plus de dix ans. La méthode : apporter un appui aux associations afin de les accompagner le plus étroitement possible dans leurs projets. Après plusieurs années marquées par une forte dynamique, l'année 2022 aura été une année de transition avec un travail d'adaptation de la réglementation. Celui-ci s'est concrétisé par la parution d'un décret en Conseil d'État en février 2023, modifiant la liste des structures éligibles aux aides à l'humanisation.

494

places rénovées
en centres d'hébergement

LUTTE CONTRE LA VACANCE

L'Anah participe activement à la mise en accessibilité du parc locatif privé et à la lutte contre la vacance des logements par le biais des dispositifs de conventionnement et par l'intermédiation locative : le dispositif Loc'Avantages a pris la suite de Louer Abordable en 2022. L'objectif de ce nouveau dispositif est d'augmenter le nombre de biens en location à un loyer accessible.

La dynamique est lancée : en novembre, les collectivités se sont constituées en association : « Agir contre le logement vacant ». L'idée : porter la voix de la lutte contre la vacance locative, aux côtés de l'État et de l'Anah.

13

SUR LE

ÉTUDE DE PROJET

14

RHI-ÎLOT TOURNANT L'ÉGLISE

SAINTE-CROIX-À-LAUZE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE :

- LA MAIRIE D'ENVIRON 45 M²
- UN LOGEMENT DE 105 M² AVEC COUR PRIVATIVE
- UN LOGEMENT DE 90 M² ACCESSIBLE EN REZ-DE-CHAUSSEE, AVEC TERRASSE PRIVATIVE

Dans ce village situé au cœur du Parc naturel régional du Lubéron, l'aide de l'Anah soutient la réhabilitation de trois bâtiments dégradés issus d'une ancienne exploitation agricole.

Depuis plusieurs années, la municipalité mène une réflexion sur la requalification du centre du village : la commune a notamment bénéficié d'un programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne de 2018 à 2021.

La réhabilitation de l'îlot Tournant l'Église, identifiée comme prioritaire, marque l'engagement de la municipalité pour l'amélioration de son offre de logements et de services : cet ensemble constitue un élément fort du patrimoine du village, à un emplacement stratégique. L'objectif : « redonner vie à cet îlot dégradé en créant deux logements à vocation sociale, tout en redynamisant le centre du village », précise Sylvain Daillé, chef du pôle Aménagement urbain de la Direction départementale des territoires (DDT) des Alpes-de-Haute-Provence.

CALENDRIER

- OCTOBRE 2022
PASSAGE EN COMMISSION NATIONALE LHI
- MARS 2023
LANCÉMENT DES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
- DÉCEMBRE 2023
DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
- JUIN 2025
RÉCEPTION DES TRAVAUX RHI
- MARS-AVRIL 2026
RÉCEPTION DES TRAVAUX ET MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS

La commune de 90 habitants est accompagnée dans ce projet par la DDT, pour les démarches administratives, financières et foncières. Des comités de pilotage sont régulièrement menés pour discuter de l'ensemble des composantes du projet.

Le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre par la commune est en cours pour concevoir le projet et finaliser la dernière acquisition.

« L'AIDE DE L'ANAH N'EST PAS SEULEMENT UNE AIDE FINANCIÈRE : LA DÉLÉGATION LOCALE ACCOMPAGNE LA COLLECTIVITÉ, DU PROJET JUSQU'À SA RÉALISATION »



RETOUR EN IMAGES



Sainte-Croix,
îlot Tournant l'Église,
avant réhabilitation.

TERRAIN

« LE PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS A PERMIS D'AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DE CES IMMEUBLES. »

RENCONTRE AVEC

JÉRÔME SAINT-CAST

CHEF DU SERVICE HABITAT
À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE SEINE-MARITIME

COMMENT LE PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS (PIC) SE DÉPLOIE-T-IL À SAINT- ÉTIENNE-DU-ROUVRAY?

Avant le PIC, un plan de sauvegarde était en étude sur la copropriété Robespierre. La situation de carence effective était évidente, mais il n'y avait aucun débouché visible. Le PIC a permis d'envisager la carence, en créant l'aide au recyclage des copropriétés. Ce plan a aussi accéléré le travail sur une Opah-CD (Opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriétés dégradées) pour les autres copropriétés du site. Les accompagnements dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et les aides aux travaux d'urgence et à la gestion sont aussi des moyens supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des habitants.

2022 A MARQUÉ UNE ÉTAPE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER POURQUOI ?

Une fois l'aide au recyclage annoncée, une rapide étude de faisabilité pour la démolition de la copropriété a été réalisée. Une aide de 15,56 millions d'euros de l'Anah a été engagée dès la fin d'année, avec

le paiement d'une avance de 6 millions d'euros. L'expropriation a été effective en mars 2023, après avoir réalisé des acquisitions amiables pour 62% des lots, et des relogements pour 31% des ménages. Une Opah-CD a été signée pour 7 copropriétés, représentant 501 logements.

EN QUOI L'AIDE APPORTÉE PAR L'ANAH EST-ELLE IMPORTANTE POUR ROUEN MÉTROPOLE ET POUR LA VILLE DE SAINT- ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ?

Les aides pour le recyclage de la carence et pour les travaux d'urgence sont indispensables pour la réalisation du projet. Le reste à charge est partagé entre la Ville et la Métropole.

L'aide à la GUSP est aussi novatrice et encourage la collectivité à investir dans l'accompagnement des habitants, car la demande d'action rapide est forte, mais le temps des expropriations et des relogements est un temps long.

CALENDRIER

> 2018

Début du plan de sauvegarde de la copropriété Robespierre

> 2020

Lancement de la procédure de carence

> 2021

Notification de la carence de la copropriété Robespierre par l'Anah pour un montant d'aides de 15,56 M€

RENC^{ON}TRE AVEC
TIPHAINE ESNAUT,
RESPONSABLE DU SERVICE
« CONSEIL ET APPUI AUX
TERRITOIRES » À LA DIRECTION
DES STRATÉGIES ET DES RELATIONS
TERRITORIALES DE L'ANAH

« NOUS AVONS
BESOIN DE TOUTES
LES COLLECTIVITÉS
POUR METTRE EN
PLACE UN **SERVICE**
PUBLIC DE L'HABITAT
HARMONISÉ. »

Pilote de France Rénov', l'Anah porte l'ambition de déployer un service public dédié à l'amélioration de l'habitat harmonisé sur tout le territoire national.

Comment l'Anah travaille-t-elle avec les territoires pour y parvenir ?

Quels sont les grands contours de ce nouveau pacte territorial à construire entre l'Anah et les collectivités ?

France Rénov' crée, sous une bannière unique, un service public de la rénovation de l'habitat qui repose sur le partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pourriez-vous expliquer la notion de « pacte avec les territoires » ?

La notion de pacte implique le fait de se mettre d'accord sur quelque chose et d'avancer ensemble. On s'engage réciprocement et on est tenu par ces engagements.

La dimension territoriale est l'essence même de ce que fait l'Anah depuis 50 ans, c'est-à-dire mettre en place des dispositifs qui sont portés par les territoires et pour les territoires au service des usagers. Il s'agit de définir un nouveau modèle de contractualisation en prenant le meilleur des dispositifs existants à travers le programme SARE et les opérations programmées.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Lancé en 2019, le programme **SARE** cofinance, avec les collectivités, le service public d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Avec le lancement de **France Rénov'**, depuis 2022, l'Anah est porteur conjoint du programme aux côtés de l'Ademe : elle assure à ce titre le déploiement opérationnel du service public, tandis que l'Ademe conserve le pilotage de l'exécution administrative et financière du programme.

Quels sont les objectifs de ce nouveau pacte territorial ? Dans quelle mesure contribue-t-il à l'amélioration de l'offre de services et du parcours usagers ?

Le premier objectif est de mettre l'usager au centre de nos préoccupations. On part de ses besoins pour apporter une réponse personnalisée.

Il s'agit ensuite de proposer une offre de services sur l'ensemble des sujets liés à l'amélioration de l'habitat : rénovation énergétique mais aussi adaptation des logements, lutte contre l'habitat indigne.

Enfin, troisième objectif : sécuriser la présence de ce service public, du réseau d'Espaces Conseils et de conseillers, sur tout le territoire. Cela implique de se donner les moyens de couvrir les zones blanches. Il est donc nécessaire de mettre des financements à la hauteur de ces ambitions.

Nous avons besoin de toutes les collectivités pour y parvenir, à tous les échelons : régions, départements, intercommunalités, communes.

Quelle méthode avez-vous mise en place, et quel calendrier vous êtes-vous fixé ?

L'idée est de créer les jalons nécessaires, entre 2023 et 2024, pour pouvoir mettre en œuvre ce nouveau pacte. Au printemps 2023, une première étape de concertation a été lancée. Ce travail en commun va se poursuivre sur le reste de l'année. L'objectif est de s'inscrire dans la continuité tout en simplifiant le process.

**200
MILLIONS D'EUROS
SUR LA PÉRIODE
2020-2024**

Les ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et du Logement lancent une concertation nationale pour un pacte territorial entre l'État et les collectivités sur le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov'.

18

L'ANAH AU SERVICE DES USAGERS

P.20

**CONVERSATION AUTOUR
DE FRANCE RÉNOV'**

P.22

**LE BILAN : SOUTENIR
LES RÉNOVATIONS AMBITIEUSES**

P.24

**SUR LE TERRAIN : ÉTUDE DE PROJET
À LILLE, RENCONTRE AVEC PIA ISIDORE**

P.26

**GRAND ANGLE : RENCONTRE
AVEC SIMON CORTEVILLE**





CONVERSATION AUTOUR DE FRANCE RÉNOV'

INTERVIEW
CROISÉE

20

AMÉLIORER L'HABITAT



Le lancement de France Rénov' a modifié en profondeur la relation de l'Anah avec ses usagers. Quelles ont été les implications au plan local pour les conseillers ? Quels sont les nouveaux enjeux pour l'amélioration de ce service, partout sur le territoire ?

Regards croisés entre Alé Sall, directeur du programme France Rénov' à l'Anah, et Nadia Kaminski, responsable de l'espace Énergies Solidaires à Carrières-sous-Poissy (78).

Pour vous, très concrètement, qu'est-ce que France Rénov' a changé ?

A. SALL : L'objectif au lancement de France Rénov' était de permettre, grâce à une communication forte, d'identifier plus facilement ce service, et de mettre au premier plan la question de la rénovation des logements.

N. KAMINSKI : France Rénov' a changé notre quotidien. La hausse des prix de l'énergie a engendré, en 2022, une explosion du nombre d'appels. France Rénov' était très attendu : on nous reprochait souvent de nous arrêter au début du conseil. On sentait cette inquiétude des ménages mais on n'était pas forcément équipés pour accueillir cet afflux. Aujourd'hui, on l'est. Il faut souligner la grande adaptation des Espaces Conseils au cours de l'année 2022, et leur professionnalisation sur la relation aux usagers.

A. SALL : Dans les prochaines années, les demandes sur la rénovation énergétique vont continuer à croître, c'est une réalité. Les ménages ont besoin d'être rassurés. Pour y répondre, il faut renforcer la communication et marteler le message aux usagers : « Allez voir votre conseiller France Rénov', c'est là que vous trouverez des acteurs de confiance, près de chez vous ».

N. KAMINSKI : Le changement d'échelle pose aussi le problème du démarchage, qui peut vraiment nous desservir, parce que les gens perdent confiance. Tout le monde devrait venir nous voir avant de lancer des travaux. Mais cela demande une organisation, des ressources, pour répondre à toutes les demandes.

A. SALL : C'est un enjeu de taille, auquel l'Anah et ses partenaires locaux se sont attelés : faire évoluer les organisations, avec la prise de rendez-vous en ligne, des conseillers dédiés à l'accueil téléphonique ou physique, afin de hisser le service public de l'habitat à la hauteur des objectifs nationaux.

Comment le service France Rénov' peut-il aider à renforcer la relation de confiance avec les usagers ?

N. KAMINSKI : Dans le domaine de la rénovation énergétique, le service public est une force. C'est ce qui nous permet de travailler avec les collectivités. Les ménages en sont très satisfaits, car c'est un service gratuit et indépendant. Les mécontentements peuvent être liés aux délais d'attente.

« DANS LE DOMAINE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, LE SERVICE PUBLIC EST UNE FORCE. »

NADIA KAMINSKI

A. SALL : Ces délais pour décrocher un rendez-vous seront moins longs si les équipes sont renforcées. Un des enjeux à venir, c'est aussi parvenir à orienter les demandeurs vers les canaux nationaux : le site Internet et la plateforme téléphonique. Répondre ainsi à un premier niveau d'information permettrait de désaturer les conseillers au plan local.

« ACCOMPAGNER LES MÉNAGES, C'EST VRAIMENT UN MÉTIER DE CONVICTION. »

NADIA KAMINSKI

N. KAMINSKI : Et, en même temps, parfois les usagers nous appellent pour poser une simple question, et on se rend compte, pendant cet échange, que le projet n'est pas si simple et qu'on peut aller, vers un projet plus ambitieux. C'est aussi comme ça que l'on crée cette relation de confiance. Cela ne peut se faire qu'avec des conseillers impliqués. Accompagner les ménages, c'est vraiment un métier de conviction.

A. SALL : Cela touche à quelque chose que l'Anah porte fortement : renforcer l'attractivité de ce métier et accroître l'offre de formation pour que les conseillers se sentent véritablement armés pour répondre à différents types de situations.

Quels sont, selon vous, les bénéfices de France Rénov' depuis son lancement ?

A. SALL : 7 millions de visiteurs sur la plateforme nationale, près de 2 millions d'appels sur le numéro unique : c'est autant de Français qui ont été en contact, au moins une fois, avec France Rénov'. C'est un service ultra-dynamique, au plan local et sur les supports mis en place au niveau national.

N. KAMINSKI : Sous l'effet de France Rénov', mais aussi très certainement du contexte géopolitique, on a le sentiment que les ménages sont plus enclins aux travaux, notamment sur des rénovations globales. On part de loin ! Mais aujourd'hui les Français ont conscience qu'il faut agir. Parler de coût de l'énergie, d'indépendance énergétique, cela pouvait faire sourire il y a dix ans, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui.



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

SOUTENIR LES RÉNOVATIONS AMBITIEUSES

En 2022, le service public de la rénovation de l'habitat est devenu France Rénov'. Son ambition : apporter des conseils sur tout le territoire pour accompagner les Français vers des rénovations ambitieuses. Les rénovations progressent, confirmant la dynamique de décarbonation des logements et l'élan des Français pour l'amélioration de leur habitat.

FRANCE RÉNOV'

CONSEILLER TOUS LES MÉNAGES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, France Rénov' propose une offre harmonisée d'informations, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation énergétique : il s'agit de répondre aux besoins des usagers, propriétaires occupants ou bailleurs, syndics de copropriétés, quelle que soit la problématique dans leur logement. L'année 2022 a été celle de l'installation de ce service sur tout le territoire pour devenir le point d'entrée unique pour tous les travaux de rénovation énergétique.

Dans les coulisses de ce lancement : les réseaux de l'Anah et de l'Ademe ont été progressivement rapprochés et placés sous le pilotage de l'Anah. En juillet 2022, les services de l'Anah ont ainsi récupéré le centre d'appels de l'Ademe : des formations ont été organisées pour permettre aux téléconseillers de répondre à l'augmentation des sollicitations.

Entre mars et octobre 2022, un Tour « France Rénov' », auquel participait la directrice générale de l'Anah, a été animé par les services de l'État dans

le but d'incarner le pilotage de l'Anah localement et de prendre en compte les spécificités des territoires. Ces rencontres ont aussi permis d'identifier les besoins du réseau et de mettre en place des plans d'actions adaptés pour y répondre.

770 933
ménages conseillés en 2022

MAPRIMERÉNOV'

AMÉLIORER LES FINANCIEMENTS

Depuis 2020, MaPrimeRénov' soutient la dynamique de rénovation et de décarbonation des logements. L'enjeu : inciter les ménages à réaliser les travaux les plus ambitieux possible sur le plan énergétique, en réduisant leur reste à charge.

En 2022, grâce à une bonne appropriation du dispositif, le nombre de logements rénovés est resté à un haut niveau. Parmi les principales

évolutions : **seuls les logements de plus de quinze ans sont désormais éligibles à la prime**, permettant ainsi de recentrer l'aide sur la rénovation des logements les plus anciens, davantage énergivores.

Afin d'améliorer la lisibilité des aides et d'en simplifier l'accès, le dispositif **Habiter Mieux a, quant à lui, été renommé MaPrimeRénov'** et renommé MaPrimeRénov' Sérénité. Cette aide soutient les ménages modestes et très modestes pour les projets de rénovation énergétique globale.

68 %
des bénéficiaires
sont des ménages modestes

669 890
logements rénovés grâce
à MaPrimeRénov' dont 65 939
rénovations globales



**« AVEC FRANCE RÉNOV',
L'ANAH EST AMENÉE À
ÉLARGIR SES CANAUX
ET SES COMMUNICATIONS
À DESTINATION DES
USAGERS. »**

ALAIN BROSSAIS
DIRECTEUR DES STRATÉGIES
ET DES RELATIONS
TERRITORIALES À L'ANAH

DÉCARBONER LE PARC COLLECTIF AVEC MAPRIMERÉNOV' COPROPRIÉTÉ

Avec 9,7 millions de logements concernés, la rénovation du parc de logements collectifs est essentielle pour réussir la transition énergétique du parc privé.

Le dispositif MaPrimeRénov' Copropriété permet aux copropriétaires de réaliser des travaux pour gagner en confort, réduire leur facture énergétique et baisser les émissions de gaz à effet de serre. Cette aide collective, versée au syndicat de copropriétaires et répartie selon les tantièmes permet de simplifier les démarches et de faciliter la prise de décision.

Afin d'amplifier cette dynamique de rénovations, des évolutions ont été mises en œuvre fin 2022 : il s'agit notamment **d'améliorer le financement à destination des ménages les plus modestes** pour réduire leur reste à charge et **d'augmenter le plafond de travaux subventionnables** pour inciter un nombre plus important de copropriétés à passer à l'acte. Ces évolutions doivent notamment accompagner l'interdiction progressive de location des logements énergivores.

RELATION USAGERS

SÉCURISER ET AMÉLIORER LES PARCOURS

Au cœur de ces parcours : la plate-forme France Rénov', vise à répondre au besoin de conseil et d'accompagnement des ménages, en centralisant l'information.

Un guide des aides et un guide de la relation à l'usager ont par ailleurs été édités : à destination respectivement des ménages et des conseillers, ils présentent les dispositifs et les bonnes pratiques, en rappelant les principaux canaux de contacts à l'échelle nationale.

L'amplification des rénovations et l'augmentation des sollicitations en volume interrogent aussi le modèle de distribution des aides, qui doit être davantage sécurisé. En 2022, des fonctionnalités ont été créées sur la plateforme MaPrimeRénov', pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

près de
550

Espaces Conseils France Rénov'
répartis sur tout le territoire

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

L'année 2022 aura été marquée par une recrudescence de tentatives frauduleuses, visant la plateforme MaPrimeRénov' et les ménages. En conséquence, l'Anah a dû renforcer les contrôles au cours du second semestre, entraînant un allongement des délais de traitement des dossiers.

Deux types de communication ont été mises en œuvre : une campagne d'information à destination des usagers et des communications ciblées pour les entreprises mandataires. L'idée : **expliquer de façon pédagogique les contrôles exercés**. Sur la plateforme elle-même, des informations ont été ajoutées afin de sensibiliser l'usager avant le dépôt de sa demande.

La lutte contre la fraude est multi-forme, d'où l'importance de renforcer l'information et la vigilance des ménages.

SUR LE

ÉTUDE DE PROJET

24

MAISON DE L'HABITAT DURABLE

LILLE

HAUTS-DE-FRANCE

LES MISSIONS DU CONSEILLER :

- INFORMER
- CONSEILLER
- ORIENTER
- ACCOMPAGNER

La Maison de l'habitat durable, à Lille, accueille l'un des 550 Espaces Conseils France Rénov'. La Ville, la Métropole européenne de Lille, mais aussi l'Agence départementale d'information sur le logement ont décidé d'en faire un véritable guichet unique de l'habitat.

En son sein, une équipe d'une dizaine de conseillers accompagnent les ménages dans leurs projets : « La particularité de notre métier, c'est d'intervenir sur tous les aspects d'un projet. Chaque rendez-vous est un cas particulier et nécessite un accompagnement sur mesure », précise Matthieu Dupire, Conseiller France Rénov'.

En 2022, ce fut, par exemple, le cas de Malek, retraité lillois, venu chercher des informations pour le compte d'une amie, Malika, propriétaire d'une maison des années 1930 dans le quartier Wazemmes. Après une série de questions, l'analyse du document de performance énergétique et un examen approfondi de la façade et de la toiture, Malek a été orienté vers un projet d'isolation plus global.

Atout précieux pour les conseillers lillois : le bouquet de services dédiés à l'amélioration de l'habitat, proposé gratuitement au sein de la Maison de l'habitat durable. La structure accueille ainsi sur 800 m² un espace d'exposition et de démonstration des techniques et matériaux d'isolation.

**« CHAQUE RENDEZ-VOUS
EST UN CAS PARTICULIER
ET NÉCESSITE
UN ACCOMPAGNEMENT
SUR MESURE. »**

DEPUIS 2013 :
+ DE 14 000
RENDEZ-VOUS HONORÉS

LES ÉTAPES POUR CONCRÉTISER UN PROJET DE TRAVAUX :

- RENDEZ VOUS AVEC UN CONSEILLER FRANCE RÉNOV'
- VISITE D'UN TECHNICIEN À DOMICILE
- ÉVALUATION DU MONTANT DES TRAVAUX ET DES AIDES DISPONIBLES
- DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
- ASSISTANCE DANS LE CHOIX DES ARTISANS RGE



RETOUR EN
IMAGES



Échange avec
le conseiller et visite
de la matériauthèque.

TERRAIN

« LES ÉQUIPES DOIVENT RÉPONDRE À DE NOUVELLES TYPOLOGIES DE DEMANDES. NOTRE GRAND DÉFI EST DE MIEUX COMPRENDRE LES PROBLÉMATIQUES DES USAGERS. »

RENCONTRE AVEC

PIA ISIDORE

CHARGÉE DE PROJET EXPÉRIENCE
USAGER À LA DIRECTION DES
STRATÉGIES ET DES RELATIONS
TERRITORIALES À L'ANAH

QUELS SONT LES GRANDS
CHANGEMENTS QUI
SONT INTERVENUS DANS
LA RELATION DE L'ANAH
AVEC SES USAGERS
CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Au niveau national, la relation directe aux usagers n'existe pas avant 2020. C'est la mise en place de MaPrimeRénov' qui l'a fait naître.

Ce changement a nécessité de monter en compétence sur le sujet, de façon très rapide. Aujourd'hui, en l'espace d'à peine trois ans, nous recevons près de 9 000 appels par jour. Et près de 500 000 formulaires de contacts sont traités par an.

COMMENT L'ANAH S'EST-ELLE
ADAPTÉE À CES ÉVOLUTIONS ?

Des comités de suivi ont été mis en place et les équipes ont été renforcées en 2021, notamment autour de la relation usagers et de la relation aux professionnels. Notre plateforme téléphonique a été redimensionnée. Par ailleurs, des équipes sont chargées de traiter l'instruction des dossiers signalés. De plus, une équipe experte, CARE, prend en charge les cas les plus complexes.

QUELS SONT LES OBJECTIFS
DE CETTE RELATION USAGER,
ET LES PROCHAINS DÉFIS
À RELEVER POUR L'AMÉLIORER
DAVANTAGE ?

L'amélioration de la qualité de notre service répond aux objectifs que l'Anah s'est fixés. Le premier consiste à sécuriser la continuité de l'activité, par un suivi des données clés, un échange rapproché avec le prestataire et des actions correctives immédiates en cas d'alerte.

Autre objectif : sécuriser la relation usager en elle-même, en actualisant régulièrement les réponses apportées par les conseillers. Cette précision de l'information permet de consolider la relation de confiance avec l'usager.

Nous avons le souci constant de mieux comprendre les désagréments des usagers. Cela passe par une meilleure appréciation de leur situation, y compris émotionnelle, afin d'apporter la réponse la plus adaptée.

CHIFFRES
CLÉS

PAR JOUR, EN 2022 :

- 8 800 appels
- 1 300 formulaires de contact reçus
- 140 demandes de rappel
- 140 questions via le chat

RENCONTRE AVEC
SIMON CORTEVILLE,
RESPONSABLE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ET POLITIQUES
SOCIALES À L'ANAH

« MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' PROPOSE AUX MÉNAGES UN ACCOMPAGNEMENT À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR PROJET. »

Introduit par la loi Climat et Résilience et précisé par décret, le dispositif Mon Accompagnateur Rénov' deviendra progressivement obligatoire pour certains travaux en 2023. L'objectif : massifier les rénovations performantes en proposant aux ménages un accompagnement personnalisé à toutes les étapes de leur projet.

Quelles sont les modalités de ce dispositif : comment est-il déployé et quelles sont les évolutions à prévoir ?

En quoi consiste Mon Accompagnateur Rénov' ?

Mon Accompagnateur Rénov' est l'interlocuteur qui accompagne les ménages de bout-en-bout dans leurs projets de travaux. Tiers de confiance, il propose un appui technique, administratif, financier et social à chaque étape : audit énergétique, élaboration des scénarios de travaux, aide à la recherche d'entreprises, plan de financement, montage des dossiers d'aides, suivi des travaux et visite de contrôle après les travaux.

Les Accompagnateurs Rénov' assurent des prestations obligatoires mais ils peuvent aussi proposer des prestations facultatives ou renforcées, notamment pour les situations d'insalubrité, de perte d'autonomie ou de précarité énergétique.



DU NOUVEAU AUSSI SUR LE VOLET AUTONOMIE

L'augmentation des objectifs en nombre de logements adaptés doit permettre de préparer l'arrivée du nouveau dispositif

MaPrimeAdapt' en 2024 : une aide plus simple et lisible pour les ménages, calquée sur le modèle de MaPrimeRénov'. En 2022, 27 000 adaptations ont ainsi été financées par l'Anah, avec un objectif de 40 000 logements adaptés en 2023.

Quels sont les objectifs de ce nouveau dispositif ? À quels enjeux répond-il ?

Mon Accompagnateur Rénov' vise à amplifier l'offre d'accompagnement déjà existante sur les territoires. Il s'agit d'accompagner le plus grand nombre possible de propriétaires vers une rénovation performante de leur logement.

La rénovation énergétique touche au lieu de vie et nécessite de proposer aux ménages une réponse personnalisée, adaptée à leurs besoins. Mon Accompagnateur Rénov' marque ainsi une nouvelle étape pour le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat : il permettra également d'inciter les ménages à effectuer des rénovations plus ambitieuses.

Les objectifs vont dans ce sens : stimuler la demande, favoriser les rénovations globales, plus ambitieuses sur le plan énergétique, et enfin simplifier le parcours de travaux au travers d'un accompagnement polyvalent.

Dans quel cadre réglementaire ce dispositif sera-t-il mis en œuvre ?

La délivrance des aides pour les rénovations énergétiques performantes ou globales est progressivement conditionnée à cet accompagnement. Un décret et un arrêté sont venus préciser, en 2022, les modalités de mise en œuvre.

Depuis janvier 2023, l'accompagnement a été initié sur MaPrimeRénov' Sérénité et les aides Loc'Avantages. Mais pour permettre à un maximum de ménages d'être accompagnés, il importe de pouvoir mobiliser de nouveaux acteurs. C'est pourquoi, nous allons ouvrir progressivement l'agrément à de nouveaux acteurs privés (architectes, auditeurs...). Cet agrément viendra s'assurer de la compétence et de l'indépendance de ces structures. Mon Accompagnateur Rénov' doit rester un tiers de confiance pour les ménages.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les professionnels éligibles et agréés par l'Anah sont les seuls habilités à intervenir comme **Accompagnateur Rénov'**. En janvier 2023, les opérateurs historiques sont ainsi devenus les premiers Accompagnateurs Rénov'. En juillet 2023, l'ouverture de la plateforme en ligne permet à chacun de déposer une demande d'agrément. Un suivi et un contrôle des accompagnateurs sont déjà prévus pour s'assurer de la neutralité et de l'indépendance de chaque Accompagnateur Rénov'.

RAPPORT DE GESTION

P.30

1. BILAN DE LA CONSOMMATION DES AIDES DE L'AGENCE

P.32

2. LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES

P.36

3. LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

P.41

4. LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES

P.44

5. BILAN DE L'ACTIVITÉ EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

P.49

6. BUDGET 2022 : UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉ CONFIRMÉ





1.

BILAN DE LA CONSOMMATION DES AIDES DE L'AGENCE

30

AU TOTAL, PRÈS DE

3,4

MILLIARDS D'EUROS

d'aides ont été distribuées en 2022 par l'Anah :

3,27

MILLIARDS D'EUROS

aux propriétaires
pour le financement
de leurs travaux

106,3

MILLIONS D'EUROS

pour l'ingénierie aux
collectivités territoriales

21

MILLIONS D'EUROS

pour les opérations de
résorption de l'habitat
insalubre (RHI)

4,9

MILLIONS D'EUROS

pour l'humanisation
des centres d'hébergement

CES AIDES ONT PERMIS DE CRÉER OU DE PRÉSERVER

103 910
EMPLOIS

AU TOTAL,
718 555

LOGEMENTS

ont été rénovés grâce à ces aides :

657 679

LOGEMENTS

de propriétaires occupants

20 238

LOGEMENTS

de propriétaires bailleurs

40 006

LOGEMENTS

en copropriété

632

LOGEMENTS

pour des travaux d'office
réalisés par les collectivités
territoriales

Revitalisation du
centre-bourg à Lodève



2.

LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES

LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Les fortes dynamiques de rénovations à destination des propriétaires occupants se poursuivent en 2022, confirmant les évolutions observées en 2021. Bien que le nombre de logements traités soit en léger retrait par rapport à l'année précédente, qui avait notamment été marquée par l'ouverture de l'aide MaPrimeRenov' aux ménages de catégories intermédiaire et supérieure, les montants de subventions attribués aux propriétaires occupants ont augmenté, permettant ainsi des financements plus élevés pour les ménages, en particulier très modestes.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2022	657 679	2 889	4 392
	2021	703 524	2 688	3 821
donc propriétaires très modestes	2022	315 712	1 935	6 130
	2021	337 126	1 789	5 306

LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

4 964
LOGEMENTS
RÉNOVÉS DE
PROPRIÉTAIRES
BAILLEURS

L'Anah a financé la rénovation de 4 964 logements de propriétaires bailleurs, soit une augmentation de 11% entre 2021 et 2022, mobilisant 95,4 M€ d'aides (contre 91,3 M€ en 2021). C'est le meilleur niveau atteint depuis plusieurs années, s'approchant de l'objectif annuel de 5 000 logements rénovés. Le montant moyen d'aides attribué par logement reste comparable aux années antérieures, soit environ 20 000 €/logement. Il est la preuve qu'une majorité des projets concerne des travaux lourds de résorption de l'habitat indigne, insalubre ou très dégradé. 2022 a marqué l'évolution du conventionnement des logements locatifs privés (dispositif fiscal Loc'Avantages), sur lequel sont adossées les aides de l'Anah aux propriétaires bailleurs. 73% des logements ont été remis sur le marché après rénovation à des niveaux de loyers social ou très social (contre 85% en 2021). L'Anah contribue activement au suivi de la mise en œuvre du dispositif Loc'Avantages, piloté par la DHUP.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2022	4 964	95,4	19 228
	2021	4 482	91,3	20 370
dont loyer très social	2022	261	7,4	28 442
	2021	301	11,3	37 680
dont loyer social	2022	3 343	63,2	18 909
	2021	3 486	70,6	20 264
dont loyer intermédiaire	2022	1 304	24,6	18 900
	2021	584	8,9	15 205

**+ 24 %
DE LOGEMENTS
AIDÉS**

LES SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

Les dispositifs de l'Anah en faveur des copropriétés se sont accélérés en 2022 (+ 24 % en nombre de logements et + 45 % en engagement budgétaire). Les dispositifs de rénovation énergétique (MaPrimeRénov' Copropriété, Copropriété fragile et Copropriété en difficulté) ont connu une hausse de 118 % en nombre de logements et de +129 % en volume de subventions, chiffre historique pour l'Agence. Le plan Initiative Copropriétés a connu une stagnation en termes de budget mais la subvention moyenne par logement est passée de 5 644 € à 7 301 € du fait d'importants dossiers de rénovation énergétique.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
MaPrimeRénov' Copropriété	2022	10 840	39,6	3 658
	2021	3 298	11,9	3 605
MaPrimeRénov' Copropriété fragile	2022	12 346	83,4	6 757
	2021	7 083	46,9	6 632
Copropriétés en difficulté (dont MaPrimeRénov' Copropriété en difficulté)	2022	16 321 (2 706)	119,1 (67)	7 301 (24 761)
	2021	21 836 (1 510)	123,2 (24,2)	5 644 (16 000)
Accessibilité en copropriété	2022	499	0,1	189
	2021	564	0,1	205

LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

En 2022, l'Anah est revenue à une enveloppe d'autorisations d'engagements de 8 M€. 4,9 M€ ont pu être affectés (contre 20,7 M€ en 2021) à 19 structures (contre 29 en 2021), pour humaniser 494 places (contre 1 292 en 2021). Le coût moyen de subvention par place est de 10 131 € (contre 15 707 en 2021), restant en dessous du plafond maximal de subventions par place. Face à ces résultats 2022, en deçà des montants d'autorisations d'engagements disponibles, la Dihal et l'Anah ont souhaité organiser des actions de mobilisation en direction des acteurs concernés.

34

		Montant des aides en €	Montant des travaux éligibles en €	Nombre de places améliorées	Nombre de structures financées
TOTAL	2022	4 933 679	8 346 723	494	19
	2021	20 293 716	29 086 416	1 292	29
dont études	2022	88 532	88 532	6	3
	2021	198 734	198 734	73	7

LES COLLECTIVITÉS ET LES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'Anah accompagne les collectivités - maîtres d'ouvrage - dans la structuration et la définition de leurs stratégies d'intervention et dans leur mise en œuvre opérationnelle. Cet accompagnement porte :

- sur une aide à l'ingénierie en phase d'étude par un financement des études et en phase opérationnelle par le financement d'assistants à maître d'ouvrage (AMO) ;
- sur une aide au déficit d'opérations en RHI-Thirori dont les collectivités ont la maîtrise d'ouvrage, dès lors qu'un arrêté de péril ou d'insalubrité a été pris sur un immeuble dégradé.

L'année 2022 s'inscrit dans le prolongement des années précédentes : la mobilisation par les collectivités de l'ingénierie poursuit son augmentation, à la fois en phase préopérationnelle (dans le cadre du programme Petites villes de demain notamment) et en phase opérationnelle (+23% en volume budgétaire). Il convient par ailleurs de noter que le nombre de programmes contractualisés entre l'Anah et les collectivités continue d'augmenter pour atteindre le chiffre de 955, soit une augmentation de 9% par rapport à 2021.

LES COLLECTIVITÉS ET OPÉRATEURS MENANT DES OPERATIONS DE RHI OU THIRORI

**21 M€
DE SUBVENTIONS
ENGAGÉES**

En 2021, l'Agence a atteint son engagement annuel à hauteur de 15 M€ pour ce type d'opérations complexes. La demande ayant même été dépassée, un montant global de 1,3 M€ a dû être transféré sur l'enveloppe 2022. La mobilisation des collectivités locales pour intervenir sur l'habitat dégradé s'amplifie, au travers des demandes d'expertise mais aussi plus globalement de l'intérêt porté aux dispositifs (dans le cadre du programme Action cœur de ville, dont la plupart des Opah-RU proposant des interventions coercitives sont entrées en phase opérationnelle, et dans le cadre du programme Petites villes de demain, confrontées à ces problématiques).

Cette augmentation de demandes de subventions concerne les études de calibrage (+28 %) et le déficit d'opérations (+35 %) avec un nombre de demandes, toutes confondues, comparables entre 2020 (68) et 2021 (65). En 2022, l'Anah a engagé 21 M€ (dont 8,9 M€ issus du Plan de relance) pour des opérations de recyclage de l'habitat insalubre et dégradé, soit une augmentation de 41 %. Cette forte augmentation marque la réelle mobilisation des collectivités locales pour intervenir sur l'habitat dégradé, qui prend notamment corps dans les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain. Il convient de souligner que ces opérations ne sont pas réservées seulement à certaines collectivités puisque de très petites communes comme des métropoles mobilisent ces dispositifs coercitifs et sollicitent ainsi les aides de l'Anah.

	Nombre de réunions de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI)	Demandes de vérification de l'éligibilité	Demandes de subventions des études de calibrage	Demandes de subventions du relogement et d'accompagnement social	Demandes de subventions du déficit	Montant total de subventions engagées en M€
2022	4	23	13	11	26	21
2021	5	20	13	9	23	14,9



Opération RHI Rennes

3.

LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

36

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET TRÈS DÉGRADE

L'intervention sur l'habitat indigne a maintenu son activité en 2022, avec une hausse de 8% en nombre de logements aidés pour les propriétaires occupants, de 61% pour les propriétaires bailleurs, et de 448% pour la réalisation de travaux d'office par les collectivités locales.

Le nombre de logements traités en copropriété a diminué de 15% par rapport à 2021 mais les subventions ont augmenté de 38,5% du fait de la réalisation de travaux dans les copropriétés marseillaises du centre-ville et dans les grandes copropriétés de la région Île-de-France en Orcod-IN (Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national). L'aide moyenne par logement a augmenté de 23,4% entre 2021 et 2022.

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2022	1 721	44,9	26 117
	2021	1 594	41,7	26 191
Propriétaires bailleurs	2022	3 496	81,6	23 358
	2021	3 295	75,2	22 836
Syndicats de copropriétaires	2022	8 706	66,8	7 684
	2021	10 242	48,2	4 707
Communes (travaux d'office)	2022	632	2,5	3 958
	2021	141	1,5	10 337
TOTAL	2022	14 555	196	13 466
	2021	15 272	166,6	10 908

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

669 890
LOGEMENTS
RÉNOVÉS AVEC
MAPRIMERÉNOV'

La dynamique des rénovations énergétiques s'est poursuivie à un haut niveau en 2022. Près de 1,4 million de dossiers ont été financés depuis 2020, dont 669 890 logements pour la seule année 2022. Les rénovations MaPrimeRénov' par geste ont permis 605 669 rénovations, induisant aux deux tiers une décarbonation du système de chauffage dans le contexte de crise énergétique liée à la guerre en Ukraine et un ciblage pour 68% des dossiers sur des ménages modestes et très modestes.

Par ailleurs, 65 939 rénovations ont concerné des rénovations dites globales (aides à la pierre et MaPrimeRénov'), permettant des travaux plus ambitieux et un gain énergétique accru. Cette année 2022 s'est traduite par une forte augmentation des rénovations en copropriété à travers MaPrimeRénov' Copropriété dont les résultats ont plus que doublé en 2022.

MAPRIMERÉNOV'

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires bailleurs – catégorie supérieure	2022	1 253	1,6	1 253
	2021	816	0,8	1 040
Propriétaires bailleurs – catégorie intermédiaire	2022	4 820	10,3	2 127
	2021	3 481	6,3	1 801
Propriétaires bailleurs – catégorie modeste	2022	3 190	9,6	3 024
	2021	2 322	5,5	2 354
Propriétaires bailleurs – catégorie très modeste	2022	5 872	27	4 604
	2021	4 099	13,9	3 414
Propriétaires occupants – catégorie supérieure	2022	14 368	17	1 183
	2021	14 415	15,4	1 068
Propriétaires occupants – catégorie intermédiaire	2022	179 236	373,7	2 085
	2021	186 638	328,4	1 760
Propriétaires occupants – catégorie modeste	2022	128 956	429,7	3 332
	2021	148 808	420,6	2 827
Propriétaires occupants – catégorie très modeste	2022	267 974	1 457,6	5 439
	2021	283 494	1 267,5	4 471
TOTAL	2022	605 669	2 326,6	3 841
	2021	644 073	2 058,5	3 196

LES RÉNOVATIONS GLOBALES

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2022	34 122	503	14 741
	2021	41 219	560	13 594
Propriétaires bailleurs	2022	4 161	89	21 605
	2021	4 007	86,1	21 494
Syndicats de copropriétaires (MaPrimeRénov' Copropriété)	2022	25 938	190	7 328
	2021	11 891	83	6 983
TOTAL		64 221*	782	43 674
	2021	57 117	729,5	12 772

* Uniquement les aides à la pierre



**NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS PAR MAPRIMERÉNOV'
EN 2022 PAR RÉGION**

Régions	Année	Nombre de logements aidés
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2022	72 964
	2021	78 151
BOURGOGNE-FRANCHE-COMté	2022	39 437
	2021	40 285
BRETAGNE	2022	39 751
	2021	45 593
CENTRE-VAL DE LOIRE	2022	4 238
	2021	27 909
CORSE	2022	912
	2021	1 094
DOM	2022	4 120
	2021	9 395
GRAND-EST	2022	62 092
	2021	62 367
HAUTS-DE-FRANCE	2022	66 533
	2021	75 112
ÎLE-DE-FRANCE	2022	60 732
	2021	60 731
NORMANDIE	2022	36 978
	2021	40 384
NOUVELLE-AQUITAINE	2022	69 535
	2021	70 259
OCCITANIE	2022	57 704
	2021	61 669
PAYS DE LA LOIRE	2022	42 640
	2021	47 149
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2022	23 256
	2021	47 149
TOTAL	2022	605 669
	2021	644 073

LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC À LOYER MAÎTRISÉ À VOCATION SOCIALE

Le nombre de conventionnements (avec et sans travaux) a augmenté de 17% par rapport à 2021. Alors que la part des logements conventionnés « très sociaux » reste stable (5%), la part des « sociaux » perd 10 points (61% contre 71% en 2021) au profit des « intermédiaires » (33% contre 24% en 2021). Le nombre de conventions avec travaux (4 964) est supérieur aux années précédentes, s'approchant de l'objectif annuel de 5 000 logements rénovés. Pour cette quatrième année de mise en œuvre du Plan national Logement d'abord, les 46 collectivités de mise en œuvre accélérée du plan ont porté 35% de l'activité des bailleurs. Par ailleurs, 1 762 logements ont bénéficié d'une prime à l'intermédiation locative (conventions signées en 2022), soit 31% de plus qu'en 2021.

	Loyer très social	Loyer social	Loyer intermédiaire	TOTAL
TOTAL	2022	466	6 004	3 215
	2021	384	5 827	2 049
				8 260

L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

L'année 2022 s'inscrit dans le prolongement de l'année 2021 avec le maintien à un haut niveau de la dynamique d'adaptation des logements à la perte d'autonomie (+3% par rapport à 2021). La part des dossiers à destination des propriétaires très modestes, stable par rapport à 2021, reste majoritaire à 71%. Plus de la moitié des aides (65% en volume en 2022, 63% en 2021) reste attribuée à des personnes de GIR 5 et 6, dans une logique de prévention de la perte d'autonomie.

11% des aides sont attribuées à des personnes en situation de handicap (même proportion qu'en 2021).

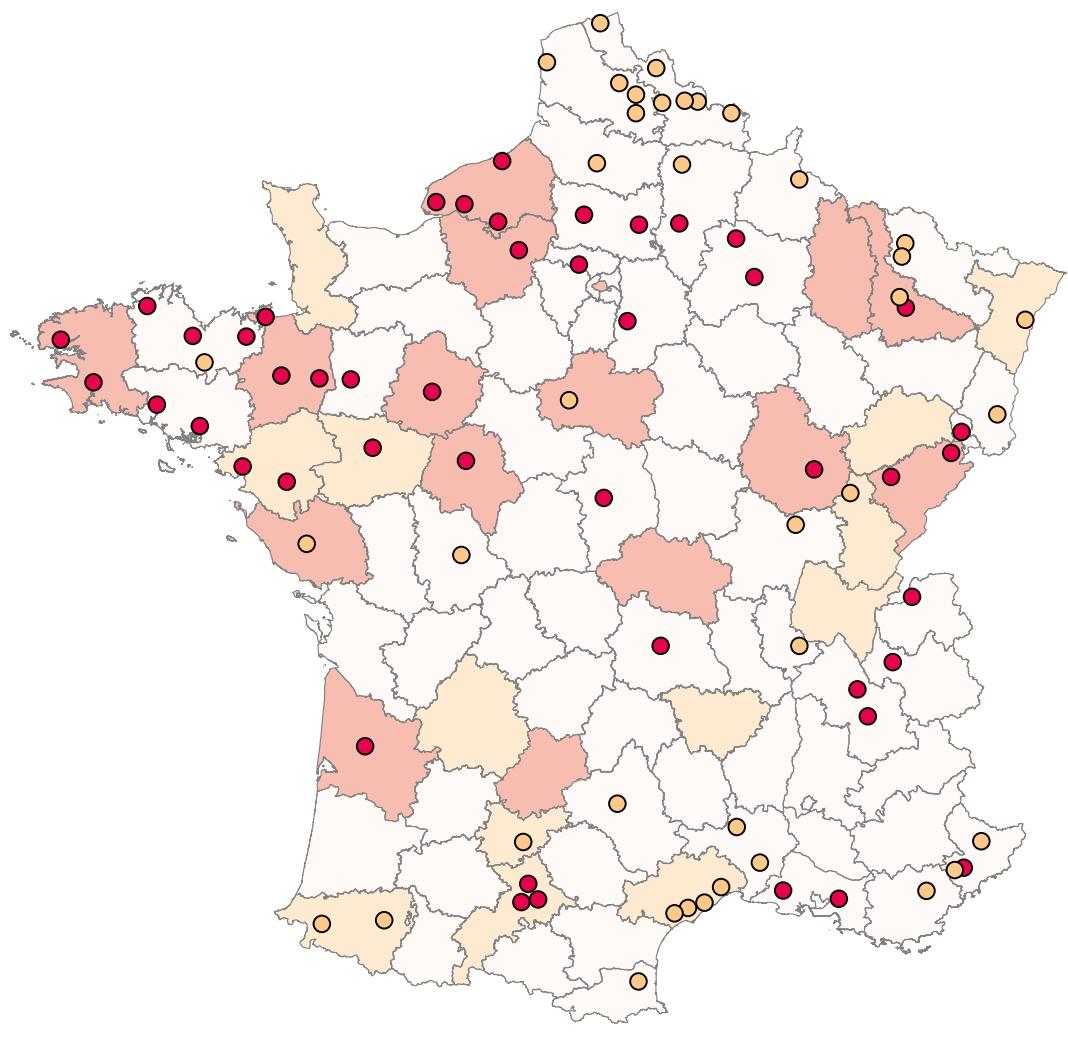
Il convient de noter une certaine continuité en matière de mise en accessibilité d'immeubles en copropriété, avec 499 lots d'habitation concernés (contre 564 en 2021).

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2022	27 636	95,5	3 455
dont maintien à domicile	2021	26 802	86,7	3 307
	2022	24 072	82,3	3 421
dont handicap	2021	23 244	74,3	3 231
	2022	3 065	13,1	4 278
dont accessibilité à l'immeuble	2021	2 994	12,3	4 114
	2022	499	0,1	189
	2021	564	0,1	215

4.

LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES

LES TERRITOIRES DE GESTION



Département
en délégation
de type 2



Collectivité
en délégation
de type 2



Département
en délégation
de type 3



Collectivité
en délégation
de type 3

LA RÉPARTITION DES AIDES EN MILIEUX RURAL ET URBAIN

En 2022, plus d'un logement sur deux ayant bénéficié de subventions de la part de l'Anah est situé en territoire rural. Cette disparité territoriale est d'autant plus importante pour les logements ayant bénéficié de l'aide MaPrimeRénov', qui sont situés à 55% dans ces bassins de vie. À l'inverse, près d'un logement sur deux ayant bénéficié d'aide à la pierre se situe en territoire urbain. Ces constats permettent également d'expliquer les montants moyens d'aides par logement, plus faibles en milieu rural, l'aide MaPrimeRénov' s'appuyant sur des gestes de travaux simples et occasionnant donc des montants de subventions moins élevés.

42

Type de bassins de vie*		Nombre de logements aidés	Répartition (en %)	Montant des aides en M€	Montant moyen des aides par logement en €
Essentiellement rural	2022	367 841	51,9	1 702,3	4 628
	2021	351 153	46,8	1 436,9	4 092
Intermédiaire	2022	201 056	27,98	941,2	4 682
	2021	193 194	25,8	736,8	3 814
Essentiellement urbain	2022	149 478	20,80	766,3	5 126
	2021	205 508	27,4	810,6	3 944

* Zonage bassin de vie 2012, Insee.

Recyclage foncier programme AMI
centre-bourg - Guillestre



LES RÉSULTATS RÉGIONAUX

Régions	Année	Total des aides en M€ (ingénierie comprise)	Montant des aides aux travaux de l'Anah* en M€	Nombre de logements aidés	Dont logements de propriétaires occupants	Dont logements propriétaires bailleurs
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2022	137,8	117,3	16 075	8 869	600
	2021	114,4	102,7	12 472	9 353	559
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2022	47,2	43	4 284	3 549	266
	2021	44,8	42,9	4 314	3 647	224
BRETAGNE	2022	69,4	62,8	6 736	5 387	179
	2021	64,9	60,6	6 283	5 608	178
CENTRE-VAL DE LOIRE	2022	35,5	30,9	4 238	2 946	184
	2021	37,1	32,5	4 126	3 128	105
CORSE	2022	5,8	5	402	320	22
	2021	6,6	5,7	363	296	16
DOM	2022	2,4	1,9	101	0	101
	2021	1,9	1,5	122	0	68
GRAND-EST	2022	97,8	85,7	12 243	6 558	620
	2021	100,1	92,9	11 404	7 458	573
HAUTS-DE-FRANCE	2022	103,6	94,7	8 141	6 478	635
	2021	98,8	91,6	7 603	6 738	504
ÎLE-DE-FRANCE	2022	182,7	162	24 314	5 636	104
	2021	141,8	127,3	21 924	4 541	148
NORMANDIE	2022	55,1	49,1	5 106	3 958	380
	2021	61,8	57,8	4 609	3 611	336
NOUVELLE-AQUITAINE	2022	100,6	86,6	8 367	7 198	552
	2021	103,3	92,8	9 187	8 229	535
OCCITANIE	2022	115,5	102,1	11 952	8 153	752
	2021	114,7	104,6	11 453	9 028	562
PAYS DE LA LOIRE	2022	71,8	64,5	6 650	5 610	409
	2021	72,9	67	6 779	6 102	418
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2022	59	46,3	4 277	2 483	299
	2021	55,4	51,2	6 934	2 430	256
TOTAL	2022	1 084,12	951,9	112 886	67 145	5 103
	2021	1 018,5	931,4	107 573	70 169	4 482

* Hors aides MaPrimeRénov'.

5.

BILAN DE L'ACTIVITÉ EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

44

LES AIDES VERSÉES DANS LE CADRE DES AIDES À LA PIERRE PAR RÉGION ENTRE SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS EN 2022

Région	Diffus / Programmé	Montant des aides en €*
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Secteur diffus	51 651 095
	Secteur programmé	86 139 123
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Secteur diffus	25 608 420
	Secteur programmé	21 589 746
BRETAGNE	Secteur diffus	18 540 920
	Secteur programmé	50 812 907
CENTRE-VAL DE LOIRE	Secteur diffus	7 996 664
	Secteur programmé	27 503 006
CORSE	Secteur diffus	1 667 842
	Secteur programmé	4 174 436
DOM	Secteur diffus	1 810 957
	Secteur programmé	598 714
GRAND-EST	Secteur diffus	27 338 779
	Secteur programmé	70 425 230
HAUTS-DE-FRANCE	Secteur diffus	22 499 798
	Secteur programmé	81 097 015
ÎLE-DE-FRANCE	Secteur diffus	82 869 365
	Secteur programmé	99 842 929
NORMANDIE	Secteur diffus	11 598 152
	Secteur programmé	43 496 507
NOUVELLE-AQUITAINE	Secteur diffus	16 599 613
	Secteur programmé	84 001 426

Région	Diffus / Programmé	Montant des aides en €*
OCCITANIE	Secteur diffus	11 739 051
	Secteur programmé	103 768 977
PAYS DE LA LOIRE	Secteur diffus	14 037 342
	Secteur programmé	57 717 378
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Secteur diffus	23 210 839
	Secteur programmé	35 787 352
TOTAL	Secteur diffus	317 168 837
	Secteur programmé	766 954 746

* Hors aides MaPrimeRénov'.

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ÉLIGIBLES ET NOMBRE DE PROGRAMMES PAR RÉGION EN 2022

Région	Nombre de PO éligibles (Filocom 2017*)	Nombre de programmes**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	630 816	143
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	298 559	45
BRETAGNE	356 489	53
CENTRE-VAL DE LOIRE	260 586	52
CORSE	25 218	10
DOM	138 199	3
GRAND-EST	481 373	97
HAUTS-DE-FRANCE	544 807	83
ÎLE-DE-FRANCE	766 272	77
NORMANDIE	287 246	66
NOUVELLE-AQUITAINE	614 228	101
OCCITANIE	554 721	112
PAYS-DE-LA-LOIRE	365 740	66
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	370 228	47
TOTAL	5 694 482	955

* MTE d'après DGFiP, Filocom 2017. Ménages propriétaires occupants sous plafonds de ressources Anah.

** Programmes vivants en 2022 enregistrés au 06/01/2023 – hors aides MaPrimeRénov'.

LES RÉSULTATS EN LOGEMENTS AIDÉS

En 2022, 58% des logements financés par les aides à la pierre sont situés en secteur programmé, ce qui représente un léger recul par rapport à 2021 (66% en secteur programmé).

46

NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus*	Secteur programmé*	TOTAL**	Part des logements en secteur diffus (en %)	Part des logements en secteur programmé (en %)
Propriétaires occupants	2022	21 195	45 950	67 145	32	68
	2021	21 267	48 902	70 169	30	70
Propriétaires bailleurs	2022	1 179	3 924	5 103	23	77
	2021	854	3 628	4 482	19	81
Syndicats de copropriétaires	2022	25 332	14 674	40 006	63	37
	2021	13 977	18 804	32 781	43	57
Communes (travaux d'office)	2022	64	568	632	10	90
	2021	125	16	141	89	11
TOTAL		47 770	65 116	112 886	42	58
		36 223	71 350	107 573	34	66

* Secteur programmé : les logements se situent dans un périmètre qui a fait l'objet d'un contrat appelé « convention de programme » ou « opération programmée » signé entre l'Anah et la collectivité territoriale. Secteur diffus : les logements n'entrent pas dans le périmètre d'une opération programmée.

** Hors aides MaPrimeRénov'.

LES AIDES ACCORDÉES PAR PUBLIC EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus en M€	Secteur programmé en M€	TOTAL* en M€	Part des aides accordées en secteur diffus (en %)	Part des aides accordées en secteur programmé (en %)
Propriétaires occupants	2022	157,8	452,8	610,6	26	74
	2021	177,3	479,1	656,3	27	73
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2022	18,3	78	96,3	19	81
	2021	19,4	71,9	91,4	21	79
Syndicats de copropriétaires	2022	125,7	116,7	242,4	52	48
	2021	82,4	99,8	182,2	45	55
Communes (travaux d'office)	2022	1,5	1,1	2,6	57	43
	2021	1,3	0,2	1,5	88	12
TOTAL		303,3	648,6	951,9	32	68
		264,9	666,6	931,4	28	72

* Hors aides MaPrimeRénov'.

NOMBRE ET MONTANT DES AIDES PAR TYPE DE PROGRAMMES

		Nombre de programmes*	Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€
OPAH	2022	234	14 975	156
	2021	234	15 424	156,5
OPAH-RR	2022	39	1 907	19,7
	2021	37	2 312	22,9
OPAH-RU	2022	269	4 688	66,6
	2021	225	4 508	54,5
OPAH-CB	2022	38	676	9,1
	2021	42	840	9,8
OPAH-CD et PLS	2022	142	15 223	112,5
	2021	116	16 863	93,3
PIG et autres	2022	233	27 647	284,7
	2021	222	31 121	313,9
TOTAL	2022	955	65 116	648,6
	2021	876	71 350	651

Opah : Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Opah-RR : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale.

Opah-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

Opah-CB : Opération programmée d'amélioration de l'habitat centres-bourgs.

PIG : Programme d'intérêt général.

Opah-CD : Opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées.

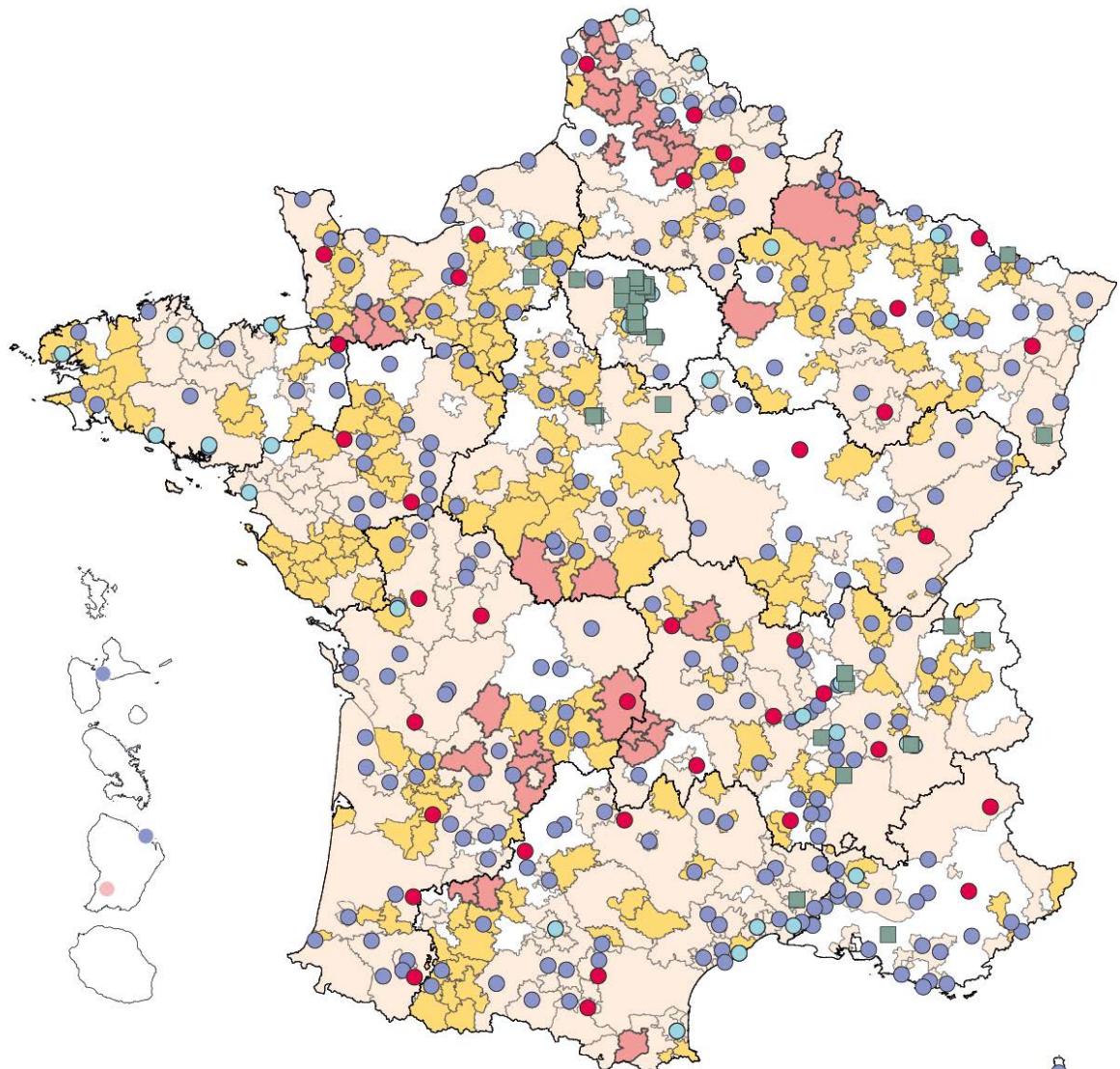
PLS : Plan de sauvegarde.

* Programmes vivants en 2022 enregistrés au 06/01/2023

CARTE DES PROGRAMMES EN 2022

48

AMÉLIORER L'HABITAT



233

PIG :
Programme
d'intérêt général

234

OPAH :
Opération programmée
d'amélioration
de l'habitat

39

OPAH-RR :
Opah revitalisation
rurale

269

OPAH-RU :
Opah renouvellement
urbain

72

OPAH-CD :
Opah copropriétés
dégradées

38

OPAH-CB :
Opah centres-bourgs

70

PDS :
Plan de sauvegarde

Interventions
de l'Anah en
secteur diffus

6.

BUDGET 2022 : UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉ CONFIRMÉ

Les résultats 2022 confirment le niveau exceptionnel d'activité de l'ensemble des programmes de l'Anah et le fort ancrage de ses interventions dans les territoires.

Le dispositif MaPrimeRénov', articulé autour des programmes MaPrimeRénov' par gestes, MaPrimeRénov' Sérénité et MaPrimeRénov' Copropriété, contribue fortement à cette dynamique en devenant le principal levier des aides à la transition énergétique.

Les objectifs ont été atteints pour la quatrième année consécutive. Les résultats confirment les attentes fortes des ménages en matière de rénovation de l'habitat.

LE MONTANT DES ENGAGEMENTS SUR LES POLITIQUES D'INTERVENTION POURSUIT SA CROISSANCE

718 555
AIDES
DISTRIBUÉES

Le bilan 2022 de l'activité de l'Anah s'inscrit dans la continuité des excellents résultats constatés en 2021. Les objectifs fixés par le gouvernement ont été atteints. Ainsi, 3,42 Md€ de subventions au titre de l'aide à l'habitat privé et de la prime pour la transition énergétique MaPrimeRénov' ont été engagés et 718 555 aides ont été distribuées.

La rénovation de l'habitat privé a continué d'atteindre des niveaux élevés, dans tous les champs d'intervention, grâce à une forte dynamique qui concerne les principaux dispositifs mis en œuvre par l'Anah.

Les aides aux propriétaires, qui incluent les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétés, ont représenté 3 278 M€, soit 96 % des moyens budgétaires mobilisés en 2022 et +10 % par rapport à l'exercice précédent.

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) CONSOMMÉES (HORS PARTENARIATS OPÉRATIONNELS)

	Exercice 2021	Exercice 2022	Évolution 2021 - 2022
Aides aux propriétaires bailleurs	91 364 419 €	92 720 806 €	-
Aides aux propriétaires occupants	656 350 868 €	616 889 551 €	-
Aides aux syndicats de copropriétés	184 086 561 €	242 252 971 €	-
Total Aides à l'habitat privé	931 801 848 €	951 863 328 €	2 %
Primes de transition énergétique MaPrimeRénov'	2 058 511 905 €	2 326 530 023 €	13 %
Ingénierie	86 687 781 €	106 320 556 €	23 %
RHI - Thirori	14 993 121 €	20 975 821 €	40 %
Humanisation des structures d'hébergement	20 293 716 €	4 933 679 €	-76 %
TOTAL	3 112 288 371 €	3 410 623 407 €	10 %

50

747 558
DOSSIERS
MAPRIMRÉNOV[®]
DÉPOSÉS

Le nombre de logements concernant les dossiers de propriétaires bailleurs est quasi stable (+1% en subventions engagées) pour s'établir à 4 537 logements. Le nouveau dispositif Loc'Avantages mis en place à partir du 1^{er} mars 2022 a permis de financer 2 469 logements.

Le montant des aides accordées aux propriétaires occupants au titre des aides à la pierre (hors MaPrimeRénov') s'est élevé à 617 M€, en retrait par rapport à 2021 (-6%). Elles représentent toujours la majorité des aides subventionnées : 65% des aides en 2022, contre 70% en 2021.

Les aides à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, enjeu majeur de la transition démographique, ont été fortement sollicitées. Le nombre de logements subventionnés a ainsi atteint 27 636 logements.

Le nombre de logements ayant bénéficié des aides MaPrimeRénov' Sérenté a également été important (38 283 logements financés, tous publics confondus), même si le contexte inflationniste a ralenti la dynamique observée depuis plusieurs années.

L'année 2022 confirme également la réussite du dispositif MaPrimeRénov' : 747 558 dossiers ont été déposés en 2022 et 605 669 dossiers engagés pour un montant de 2,33 Mds€. Les crédits du Plan de relance mobilisés dans ce cadre s'établissent à 3 337,7 M€, soit 14% des aides MaPrimeRénov'.

Les dossiers à l'immeuble, principalement les syndicats de copropriétés, augmentent de +22% en volume et +32% en valeur par rapport à 2021. Cette dynamique s'explique principalement par le succès du dispositif MaPrimeRénov' Copropriété qui a permis de subventionner 23 186 logements en 2022 pour un montant d'aides de 123 M€.

La consommation des crédits dévolus à l'ingénierie a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent (+23%) pour atteindre 106 M€. Cette évolution traduit la dynamique des opérations programmées observée ces dernières années mais aussi, et plus globalement, l'importance des moyens mobilisés pour accompagner les collectivités et les bénéficiaires des aides de l'Agence sous la forme de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce montant intègre les crédits du Plan de relance qui ont

notamment permis de financer 27 M€ de subventions d'ingénierie au titre du programme Petites villes de demain.

Le montant des financements en matière de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori) confirme la tendance observée en 2021 : 20,9 M€ ont été attribués au titre de la RHI-Thirori, dont 8,9 M€ grâce aux crédits mobilisés dans le cadre du Plan de relance en faveur du recyclage des îlots anciens. Ainsi, 58 opérations ont pu être financées dans le cadre de ce programme.

LES CRÉDITS DE PAIEMENT POURSUIVENT LEUR FORTE HAUSSE, CORRÉLÉE À L'ÉVOLUTION DU VOLUME DES ENGAGEMENTS CONSTATÉS SUR LES EXERCICES 2020 À 2022

La consommation des crédits de paiement de l'enveloppe d'intervention poursuit sa forte progression, pour atteindre 2 483 M€, contre 1 795 M€ en 2021, soit une augmentation de 38% des crédits de paiement. Le taux de consommation est supérieur à celui de 2021 : 94% par rapport aux prévisions du budget rectificatif n°2 de 2022 (contre 91% en 2021).

Cette forte évolution des crédits de paiement consommés est principalement due à la massification de MaPrimeRénov' qui a contribué à une consommation de crédits de paiement à hauteur de 1 730 M€, contre 1 067 M€ en 2021.

Les paiements sur les autres aides aux propriétaires sont en légère augmentation (+3%).

CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'ENVELOPPE INTERVENTION (HORS PARTENARIATS OPÉRATIONNELS)

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Évolution 2021 - 2022
Aides aux propriétaires	680 657 203 €	665 495 444 €	683 196 964 €	3 %
Ingénierie	36 495 494 €	50 226 854 €	53 819 256 €	7 %
Humanisation des structures d'hébergement	3 101 559 €	6 636 373 €	6 318 562 €	-5 %
RHI - Thirori	4 665 908 €	5 945 236 €	9 811 259 €	65 %
Sous-total Aides à la pierre	724 920 164 €	728 303 907 €	753 146 041 €	3 %
Primes de transition énergétique MaPrimeRénov'	161 914 138 €	1 067 178 169 €	1 729 854 749 €	62 %
TOTAL	886 834 302 €	1 795 482 076 €	2 483 000 790 €	38 %

UN NIVEAU DE RECETTES 2022 SUPÉRIEUR AUX PRÉVISIONS

Le total des recettes encaissées par l'Agence en 2022 s'élève à 2 814 Mds€, soit un taux d'exécution de 107% par rapport aux prévisions budgétaires. Le montant des recettes est ainsi en augmentation de 33% par rapport à l'exercice 2021 en raison des moyens supplémentaires mobilisés pour le financement de la massification de MaPrimeRénov'.

Les recettes de l'Anah sont notamment constituées de la contribution du programme 174 au financement de MaPrimeRénov' qui a atteint un montant de 1 284 M€ en 2022, contre 710 M€ en 2021 et des contributions du Plan de relance pour un total de 868 M€ en 2022.

Le produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone reste une source de recettes importante dans le budget de l'Agence. Sur l'exercice 2022, l'Anah a perçu 481 M€ à ce titre, montant qui correspond au plafond affecté par la loi de finances. L'Agence a également perçu un financement de 170,2 M€ au titre de la contribution du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au financement des aides à l'habitat privé.

RECETTES ENCAISSEES PAR L'ANAH

	Compte financier 2022	Compte financier 2021	Évolution 2021 - 2022
RECETTES GLOBALISÉES	710 214 307,05 €	846 308 255,98 €	-16%
Autres financements de l'État			
Contribution (MTES)	170 200 000,00 €	270 200 000,00 €	-37%
Contribution Plan de relance	50 400 000,00 €	30 800 000,00 €	63,6%
Fiscalité affectée			
Taxe sur les logements vacants	0,00 €	61 000 000,00 €	-100%
Autres financements publics			
Produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone	481 000 000,00 €	420 000 000,00 €	14,5%
Ressources propres			
Contribution des fournisseurs d'énergie	0,00 €	55 250 000,00 €	-100%
Reversement de subventions et autres produits divers	8 614 307,05 €	9 058 255,98 €	-4,9%
RECETTES FLÉCHÉES	2 103 568 496,73 €	1 260 015 453,27 €	66,9%
Financement de l'État fléchés			
Contribution du programme 174 (MaPrimeRénov')	1 283 732 381,36 €	709 920 000,00 €	80,8%
Contribution Plan de relance	818 000 000,00 €	550 000 000,00 €	48,7%
Recettes propres fléchées			
Reversement de subventions et autres produits divers	1 836 115,37 €	95 453,27 €	1 823,6%
TOTAL DES RECETTES	2 813 782 803,78 €	2 106 323 709,25 €	33,6%

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE STRUCTURE EST ASSURÉE

Le niveau de l'exécution budgétaire relatif aux enveloppes fonctionnement, investissement et personnel est au-dessus de l'exécution constatée en 2021, conformément à la programmation arrêtée en budget rectificatif n° 2 qui a été quasi intégralement consommée.

Cette évolution procède, d'une part, du changement d'échelle de l'Agence, dont témoigne le haut niveau des crédits consommés sur l'enveloppe d'intervention, mais également de la volonté de maîtriser les coûts de gestion.

L'année 2022 aura notamment été marquée par d'importants investissements, dans la continuité de 2021, afin de renforcer et sécuriser la plate-forme de distribution de MaPrimeRénov' permettant d'accompagner l'évolution des volumes de demandes de primes. Ces investissements concernent également les développements de la plateforme France Rénov' lancée début 2022. Les dépenses d'investissement sont de 21,6 M€ AE et 22,2 M€ de CP consommés, contre 18 M€ AE et 13,6 M€ de CP en 2021.

Hors opérations spécifiques, les dépenses d'investissement augmentent légèrement par rapport à 2021 (+0,8 M€ en AE et +1,5 M€ en CP).

En matière de fonctionnement, les dépenses constatées ont fortement augmenté de 30 % en AE et de 36 % en CP, soit une consommation de 97,5 M€ en AE et 85,5 M€ en CP, contre 74,9 M€ et 63 M€ en 2021. Ces évolutions s'expliquent principalement par les dépenses de sécurisation de MaPrimeRénov' (augmentation du volume des contrôles sur place et accompagnement des travaux d'amélioration de la plateforme) ainsi que par les nouveaux coûts liés au déploiement de France Rénov' (campagne de communication et portage des chantiers de transformation).

Les dépenses de personnel progressent en cohérence avec le rehaussement du plafond d'emplois (de 182 ETP à 207 ETP) et l'évolution des enjeux et de l'activité de l'Agence.

Rédaction : Agence 4août

Conception-réalisation : Agence 4août

Photographies : Photothèque Anah : Sabrina Budon, Cyril Chigot, Constance Decorde, Roman Jehanno, Gaël Kerbaol, Gilles Lefrancq, Guillaume Murat.

Photo de Thierry Repentin : ville de Chambéry

Impression : DejaLink

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE L'ANAH

INFORMATIONS, CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT



Le service public pour mieux rénover mon habitat

france-renov.gouv.fr

AIDES EN LIGNE



Mieux chez moi, mieux pour la planète

maprimerenov.gouv.fr



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

monprojet.anah.gouv.fr

Nous suivre :  anah.fr |  [@ANAH_officiel](https://twitter.com/ANAH_officiel) |  [@ANAH](https://www.linkedin.com/company/ANAH)

